

SOCIETE DE GYMNASTIQUE "UNION" BLOTZHEIM

DOSSIER D'INSCRIPTION 2020- 2021

Notice explicative

Documents à fournir :

- **La fiche d'inscription recto/verso.**
- **Un certificat médical** (voir explication paragraphe suivant)
- **Le règlement.** (1 règlement par inscription. Chèque à l'ordre de Société de gymnastique Union Blotzheim)

La photo d'identité n'est plus nécessaire si vous acceptez que votre enfant soit pris en photo via l'application FFG de gestion des licences.

Veuillez lire le règlement intérieur du club en page suivante.

Certificat Médical (pour les non inscrit au club lors de la saison précédente) :

Vous devez obligatoirement joindre un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport concerné (gymnastique, trampoline, crossgym) daté de moins d'un an. Pensez à faire des photocopies pour les renouvellements.

Important : Pour les compétiteurs, le certificat médical doit **obligatoirement** mentionner "pratique de la gymnastique / du trampoline en compétition."

Certificat Médical (inscrit au club lors de la saison 2018-1019) :

- Si votre certificat médical **date de plus de 3 ans :**
Vous devez fournir un nouveau certificat médical. Rendez-vous chez votre médecin.
- Si votre certificat médical **date de moins de 3 ans :**
 - Remplir le questionnaire de santé QS – SPORT, formulaire CERFA N°15699*01 (Disponible sur notre site, rubrique document ou auprès de nos entraîneurs.)
 - Si vous avez répondu non à toute les questions : joindre une photocopie du certificat médical daté de moins de 3 ans et l'attestation en dernière page (rempli).
 - Si vous avez répondu oui à au moins une question : Fournir un nouveau certificat médical

Important : Pour les compétiteurs, le certificat médical doit **obligatoirement** mentionner "pratique de la gymnastique / du trampoline en compétition."

Pour les licenciés loisirs passant cette année dans un groupe compétition, un nouveau certificat médical est obligatoire. (voir ci-dessus)

Les compétiteurs engagés en catégorie "Performance" doivent présenter un nouveau certificat médical annuel.

Licence / Assurance :

Votre enfant sera licencié et assuré auprès de la Fédération Française de Gymnastique ou Ufolep. Lors d'un accident ou blessure, tout gymnaste sera évacué (en cas de nécessité) vers l'établissement hospitalier le plus proche.

Assurance de la FFG :

Lors de votre inscription ou réinscription au club, vous communiquez une adresse mail. Après validation de la licence, vous recevrez un mail de la Fédération. La notice d'information assurance est jointe à ce mail. Vous pourrez alors imprimer le bulletin correspondant aux options que vous souhaitez souscrire (option 1 ou 2 atteinte corporelle, indemnités journalières, garantie accident de la vie) et

l'envoyer, avec son règlement, au Cabinet d'assurance Gomis-Garrigues. Si vous ne souhaitez pas souscrire de garanties optionnelles, la procédure s'arrête là. En effet, l'envoi de la notice par la Fédération remplace la procédure actuelle de signature du bulletin n°2, remis au club et conservé par ce dernier.

Tenues :

Les cheveux mi- long et long doivent être attaché.

Les tenues vestimentaires suivantes sont obligatoires lors des entraînements :

Groupe loisirs :

Short, pantalon de survêtement, sokol, collant de gym/running, t-shirt, justaucorps ou léotard

Groupes compétitions :

Justaucorps pour les filles, débardeur ou léotard et short ou sokol pour les garçons.

Groupes compétitions :

Les frais (hébergement, repas, ...) concernant les déplacements sont à la charge des parents.

La tenue du club (survêtement, léotard, justaucorps, ...) est obligatoire et à la charge des parents.

Les portables sont interdits dans la salle d'entrainement.

Pour des raisons de sécurité, les bracelets, bijoux, gourmettes, colliers, boucles d'oreilles sont strictement interdit .